



**REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DES MAUVES
du jeudi 5 novembre 2015 à 20h30**

L'an deux mil quinze, le jeudi cinq novembre à 20 h 30, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Meung-sur-Loire (Salle du Conseil), sous la présidence de Madame Pauline Martin, Président.

Présents : Mme Benier, M. Derouck, Mme Mahieux, Mme Champenois, M. Durand, Mme Gaschaud, M. Laubret, Mme Carl, Mme Manchec, M. Dessemond, M. Bothereau, Mme Hameau, Mme Lescaut, Mme Martin, M. Simonnet, Mme Perol, M. Le Gouëllec, Mme Beaupuis, M. Zapf-Lacroix, M. Pommier, Mme Auger, M. Cuillerier, Mme Quéré, M. Lebrun, Mme d'Aux.

Absents excusés représentés :

M. Brihay avait donné pouvoir à Mme Mahieux
M. Rabier avait donné pouvoir à Mme Martin

Assistait à la séance :

M. Jean-Michel Pichon, Chef du Centre des Finances Publiques

Secrétaire de séance : Mme Beaupuis

Le procès-verbal de la séance du 24 septembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour est ensuite étudié ainsi qu'il suit :

1) Budget Principal : Approbation de la Décision Modificative n°1.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire a approuvé la décision modificative n°1 sur le Budget Principal de la Communauté de Communes du Val des Mauves, afin de permettre notamment de prendre en compte les frais liés à la mise en place du Service d'Autorisation du Droit des Sols Intercommunautaire (S.A.D.S.I.), la régularisation des attributions de compensation, ainsi que le coût de l'étude de faisabilité sur le regroupement éventuel de Communautés de Communes.

2) Fixation des attributions de compensation.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, l'Assemblée a fixé les montants des attributions de compensation de chaque Commune dans le cadre des derniers transferts de charges opérés, en ce qui concerne l'instruction des actes d'urbanisme.

3) Conditions de mise en œuvre et tarifs de la taxe de séjour.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire a déterminé les conditions de mise en œuvre de la taxe de séjour sur le territoire communautaire à partir du 1^{er} janvier 2016, ainsi que les tarifs applicables.

4) Modification du règlement intérieur du Conseil Communautaire et de la composition des commissions.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, a approuvé une modification de l'article 6 « Commissions » de son règlement intérieur, en vue de permettre une représentation

des différentes sensibilités politiques au sein des commissions communautaires, et par conséquent a acté la nouvelle composition de celles-ci.

5) Transports scolaires : adoption de la procédure en cas d'intempérie et de départ avancé des cars.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire a adopté un plan d'intervention d'urgence en cas de mise en place d'une procédure de retour anticipé des élèves pour intempérie, qui sera annexé à la convention de délégation partielle de l'organisation des transports scolaires signée avec le Département du Loiret.

6) Approbation du rapport 2013-2014 d'exploitation du collège Gaston Couté et de la Salle Polyvalente de Meung-sur-Loire et du collège de Saint-Ay.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, a approuvé le rapport annuel 2013-2014 d'exploitation du collège Gaston Couté et de la Salle Polyvalente de Meung-sur-Loire et du collège de Saint-Ay établi dans le cadre du contrat de Partenariat Public Privé.

7) Modification des statuts du Syndicat Mixte du Pays Loire Beauce.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, a approuvé une modification des statuts du Syndicat Mixte du Pays Loire Beauce adoptée lors du Comité Syndical du 7 octobre dernier ; il s'agissait de mettre à jour certaines compétences et les cantons d'une part, ainsi que d'instituer une règle particulière de vote pour la compétence « Schéma de Cohérence Territoriale » d'autre part.

8) Vente de parcelles situées sur l'extension de la Zone d'Activités des Pierrelets.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire a autorisé Madame le Président à signer la promesse de vente relative aux parcelles 9 et 10 de l'îlot 5 de l'extension de la Zone d'Activités des Pierrelets, puis l'acte notarié définitif en temps voulu.

Une information a également été donnée sur l'avancée de la commercialisation des autres parcelles, ainsi que sur l'examen de la demande de subvention auprès de la Région

9) Point sur l'instruction du droit des sols.

Un point a été fait sur le fonctionnement du Service d'Autorisation du Droit des Sols Intercommunautaire (S.A.D.S.I.).

10) Questions et communications diverses.

Madame le Président a fait le point sur divers dossiers en cours, à savoir notamment le devenir de la fourrière départementale, en cas de dissolution de l'Association de Gestion du Refuge d'Animaux de Chilleurs-aux-Bois en proposant que l'intercommunalité soit en charge à l'avenir de ce type de dossier.

Madame le Président a informé l'Assemblée de la date du prochain Conseil Communautaire : Jeudi 17 décembre 2015 à 18h30 à Baccon.

Meung-sur-Loire, le 9 novembre 2015
Le Président,

Affiché le : 10 NOV. 2015


Pauline MARTIN

